



Stage de citoyenneté et délai

Par **valente84**, le **21/02/2017** à **17:45**

Bonjour,

Le 1er juillet 2016 J'AI ETE CONDAMNE PAR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE A UNE AMENDE ET UN STAGE DE CITOYENNETE.

Ce stage de citoyenneté été à faire dans les 6mois.

Durant ces 6 mois je n'ai pas eu de nouvelles de l'association qui devais me faire passer le stage et aujourd'hui elle me contacte me demandant de venir en avril.

Ma question est simple: suis-je obligé d'assister à ce stage, le délai de 6 mois étant passé?

Merci

Par **morobar**, le **21/02/2017** à **17:50**

Bonjour,

Il vaut mieux, car en fait vous n'avez pas exécuté la peine ordonnée.

Dès à présent vous êtes susceptible d'une sanction et ce pendant le délai de prescription d'exécution du jugement associé au délit pour lequel vous avez été condamné (3,5 ou 20 ans).

Par **LAF**, le **20/10/2018** à **17:31**

Bonjour
Que s'est il passé après?